

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	21
- Absents	:	1
- Représentés	:	1
- Votants	:	22

Le conseil municipal s'est réuni le 14 Janvier 2015, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Etaient présents : *Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Elena FUSI/PERRODEAU, Béatrice GRELIER, Laurence BRETON, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU, Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT*

Etait représenté :

- Gilles LAURENT (pouvoir à Jean-Louis VERISSON)

Etait absente : Annie BOURGET/LITAUD

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT* est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance n° 8 du 12 Décembre 2014

En préambule de la séance, le Maire propose à l'assemblée la modification de l'ordre du jour.

Avant de commencer la séance, présentation de la ZAC de la Rogère.

Il informe l'assemblée que deux questions non inscrites à l'ordre du jour serait à débattre par l'assemblée délibérante :

- Affaires scolaires, associatives, enfance et jeunesse : validation des conventions des salles communales
- Affaires foncières, voirie : instauration d'une servitude de passage

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter deux questions non inscrites à l'ordre du jour

1.- COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- o Avenant n° 2 au contrat « dommage aux biens »
- o Avenant n°1 au contrat « navigation de plaisance »
- o Contrat de location de la boîte postale pour un montant de 82,80 € TTC
- o Contrat de maintenance sanitaire pour les pour les 9 cabines pour un montant de 3 105, 00 € HT signé le 18 Novembre 2014
- o Avenant n° 1 au contrat de SCE concernant le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales pour un montant de 2 670 € HT signé le 4 Décembre 2014

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 15 ans n° 1191 au nom de MOREL Jacques

- Concession 15 ans n° 1775 au nom de CELLIER Maryvonne
- Concession 30 ans n° 1776 au nom de BARRE Andrée
- Concession 15 ans n° 1777 au nom de TAVERNIER Jean-Luc
- Concession 30 ans n° 1201 au nom de FOUQUET-CORD Danielle
- Concession 30 ans n° 1534 au nom de GRAVEREAU Annick
- Concession 15 ans n° 1778 au nom de GARGOT Roger

- o **T.A.E. – conventions signées avec :**
 - Bénédicte NOURY – statut d’auto-entrepreneur
 - Odile BENOUICHA – statut de bénévole – association RPND
 - Mylène FAJFER – statut d’intervenante rémunérée via l’association « L’Abeille de Kerverner »
 - Danièle PELLERIN – statut de bénévole
 - Claudine SACQUET – contrat de travail avec la mairie
 - Elzier BANDEIRA DA SILVA – statut d’intervenante rémunérée via l’association ASSOCAP Rezé
- o **Déclaration d’intention d’aliéner, n° 14-126 à 14-132**

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Fixation des tarifs communaux pour l’année 2015

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions, approuve la grille des tarifs communaux pour l’année 2015.

1.2.- Fixation des tarifs de la taxe de séjour pour l’année 2015

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 2 contre et 1 abstention, approuve l’augmentation de 2 % de la taxe de séjour.

1.3.- Attribution des subventions aux associations

Le rapporteur donne lecture à l’assemblée de la proposition concernant l’attribution des subventions aux associations pour l’année 2015.

Le conseil municipal délibère sur chaque demande et les votes sont récapitulés au tableau ci-dessous :

	décision du conseil municipal réuni en séance le 14 janvier 2015	votes
Abri côtier	190	unanimité
Avenir Bernerie Cinéma	5000	unanimité
ADAPEI	150	unanimité votants 21 (Jean-Paul Daviaud intéressé est sorti lors du vote)
APEL Ste Jeanne d’Arc	390	unanimité
Don du sang	180	unanimité
ATB	3300	unanimité
BOCA	9500	unanimité

Classes transplantées et Coopérative Ecole publique		
Classes transplantées Ste Jeanne d'Arc	2700	unanimité
Club Gymnique	480	unanimité
Comité des Fêtes	6000	21 voix pour et 1 abstention
Confrérie des compagnons Huîtres	100	17 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre
De Fil en Bulle	1400	unanimité
Ecole de Musique	14500	unanimité
Fnaca	100	unanimité
Kyudo	350	unanimité
Huppe du Paradou	140	unanimité
Amis de l'Orgue	380	unanimité
Multi Mouv	920	unanimité
OGEC extérieurs à la commune	4000	unanimité
OGEC Bernerie	12000	unanimité
Roule ta bille	24300	unanimité
Roule ta bille	183000	unanimité
RPNDC	480	unanimité votants 20 (Jean-Louis Vérisson intéressé et titulaire d'un pouvoir est sorti lors du vote)
Sorties culturelles Ecoles	1070	unanimité
Spectacle en Retz	1100	unanimité
SRB	14000	unanimité
UNC	450	unanimité
Réserve	4820	
Total	286180	

1.5.- Approbation de la convention VEOLIA 2015-2016-2017 (autorisation donnée au Maire de signer la convention)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer la convention avec la Compagnie Générale des Eaux pour une durée de trois ans concernant la visite annuelle des prises d'incendie située sur le réseau de distribution d'eau potable (un tiers par année).

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

2.1.- Participation 2015 – Ecoles privées extérieures à la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la somme de 4 000 €, montant de la participation scolaire de l'année 2015 aux écoles privées extérieures à la commune

2.2.- Convention annuelle « Roule Ta Bille » : Accueils périscolaires et accueil extra-scolaire des petites vacances

L'association « Roule Ta Bille » a sollicité la commune pour regrouper l'accueil périscolaire du mercredi après-midi et l'accueil extra-scolaire des petites vacances scolaires sur le site du groupe scolaire René-Guy Cadou.

Après consultation de la direction du groupe scolaire, la commune accède à cette demande à titre provisoire dans le cadre d'une convention annuelle qui définit notamment les conditions de mise à disposition des locaux et les règles d'usage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'un des adjoints délégués, à signer la convention annuelle entre la commune, l'association « Roule Ta Bille » et le groupe scolaire René-Guy Cadou sur les accueils périscolaires et l'accueil extra scolaire des petites vacances

2.3.- Validation des conventions pour les salles communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions relatives à l'occupation des salles communales (salle des Fêtes, salle Bellevue & maison Magrés) et autorise le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer les diverses conventions établies pour chaque occupation de salle.

3.- RESSOURCES HUMAINES

4.- URBANISME - DOMANIALITÉ

4.1.- Arrêt du projet modifié de l'AVAP

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2014 arrêtant le projet d'AVAP, le document a fait l'objet d'une présentation en CRPS et d'une transmission aux personnes publiques associées. Suite à cette réunion, quelques modifications mineures, ont été apportées au document.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le projet d'AVAP modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Instauration d'une servitude de passage

La commune de La Bernerie-en-Retz est appelée à délibérer sur l'instauration d'une servitude de passage au bénéfice du propriétaire de l'habitation située au 21, rue des Moutiers (parcelle section AL n°85), sur la parcelle cadastrée section AL n°616 appartenant au domaine privé communal.

Tout passage sur ce terrain depuis un fond privé nécessite l'instauration d'une servitude de passage authentifiée par un acte notarié.

La servitude concernerait un passage d'une largeur d'un mètre à l'usage des piétons.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 9 abstentions et 1 contre :

- AUTORISE le Maire à signer l'acte instituant la servitude de passage, à titre précaire et révocable à tout moment, d'une largeur d'un mètre, à l'usage des piétons sur la parcelle cadastrée section AL n°616, au profit de la parcelle cadastrée section AL n°85.
- INDIQUE que tous les frais inhérents à la servitude seront pris en charge par le bénéficiaire de celle-ci, tant pour son institution que pour sa suppression.

6.- AFFAIRES DIVERSES

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

6.- D.I.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

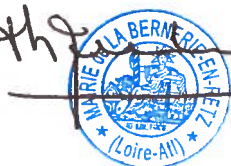
Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 19 janvier 2015,
Le Maire,

Thierry DUPOUE



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 19 janvier 2015,
Le Maire,

Thierry DUPOUE



Conseil Municipal